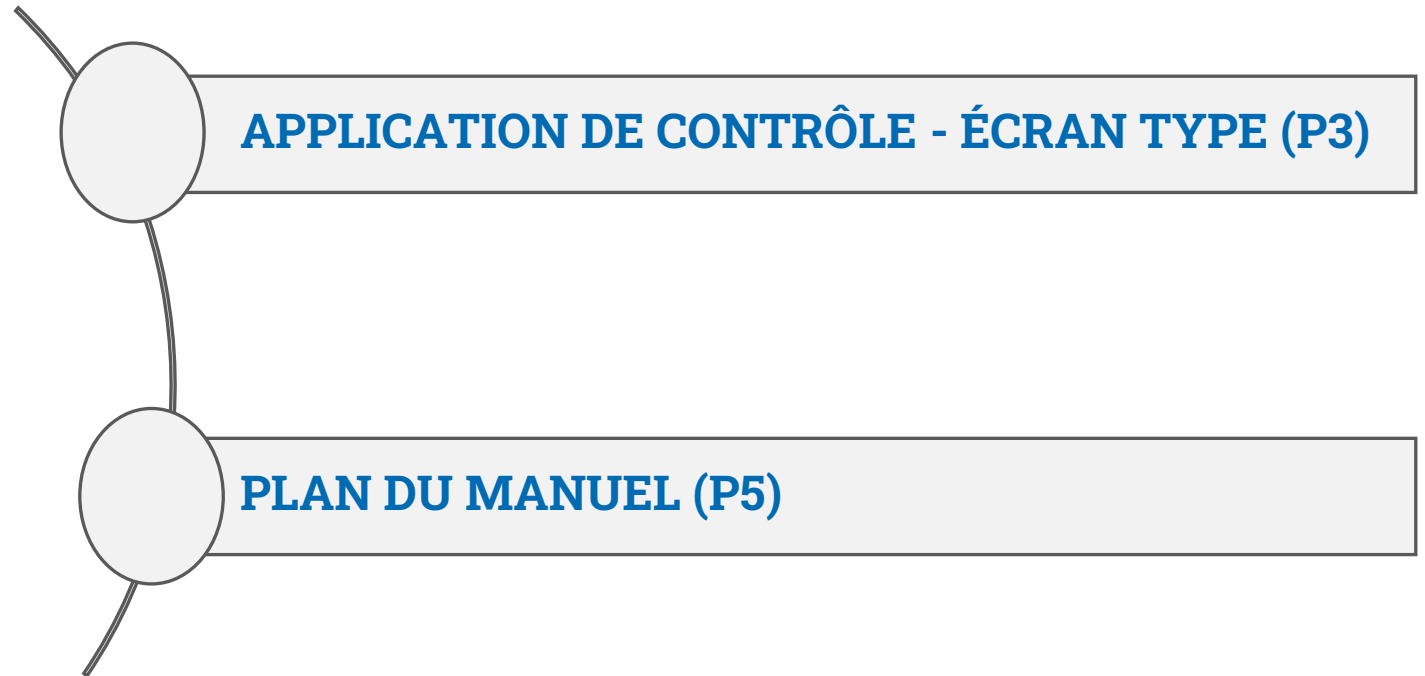


A wide-angle photograph of the Chateau de Versailles in France. The chateau is a large, symmetrical building with a dark blue roof and red-tinted stone walls. It is surrounded by a large, formal garden with manicured hedges and topiary. In the foreground, a large pond reflects the chateau and the sky. A central stone sculpture of a seated figure is visible in the pond. The sky is clear and blue, suggesting a bright day.

# Application de Contrôle Otipass

Juin 24

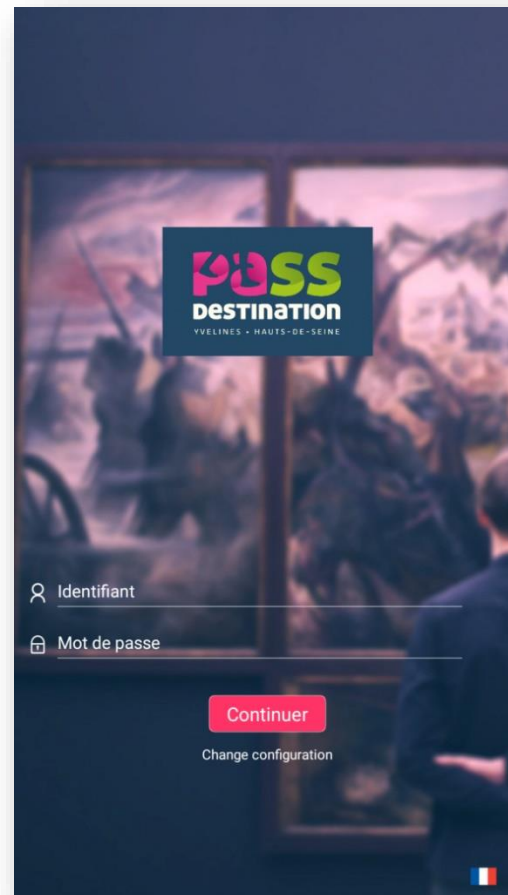
# INTRODUCTION



# Ecran type – Application de contrôle

Pour avoir une utilisation valide, il faut que le profil de l'utilisateur fasse partie des profils suivants :

- **Manager**
- **Contrôleur**
- **Caissier**
- **Responsable des stocks**



# Plan du manuel

0 à 4	Introduction
5 à 16	Application de Contrôle – Mode d'emploi <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Installation</u></li><li>• <u>Authentification</u></li><li>• <u>Valider une entrée</u></li><li>• <u>Messages types</u></li><li>• <u>Paramètres</u></li><li>• <u>Statistiques des entrées</u></li><li>• <u>Tickets SAV</u></li><li>• <u>Annulation</u></li></ul>

# Application de contrôle

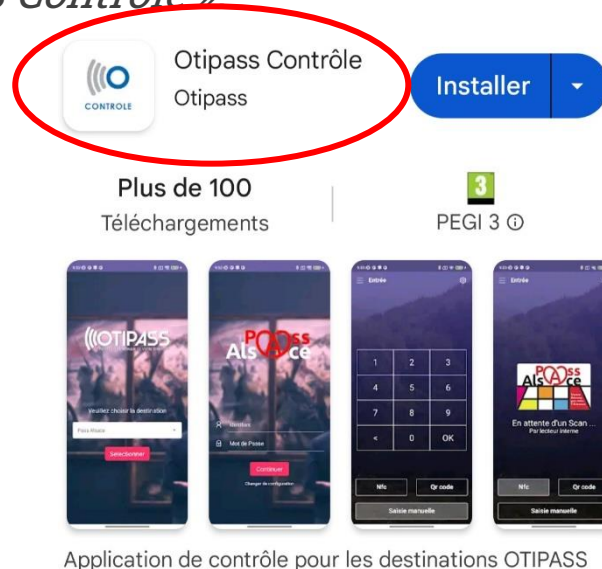
Installation, Authentification, Valider une entrée Messages types, Paramètres, Statistiques des entrées,  
Tickets SAV, Annulation

# Installation



Pour utiliser l'application sur un dispositif mobile, il est indispensable que la version minimale de l'environnement Android soit 5.0, et pour Iphone, version à partir de l'Iphone 7.

- **Disponible sur le Play Store** : il est possible de télécharger l'application directement sur Play Store en recherchant « *Otipass Contrôle* ».
- **Disponible sur App Store** : il est possible de télécharger l'application directement sur l'App Store en recherchant « *Otipass Contrôle* »



Application de contrôle pour les destinations OTIPASS

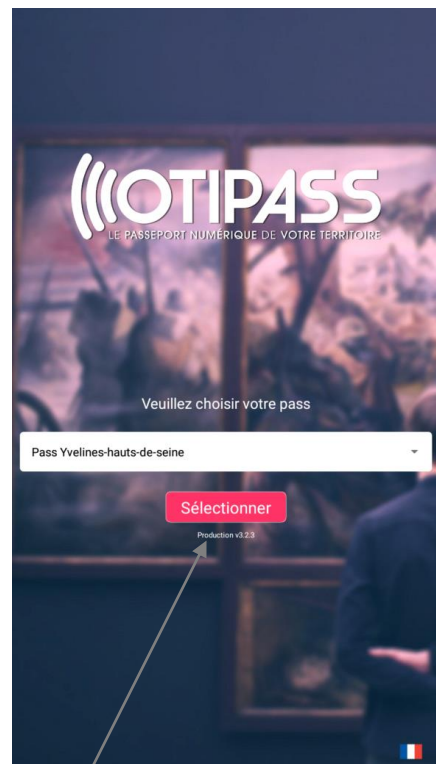
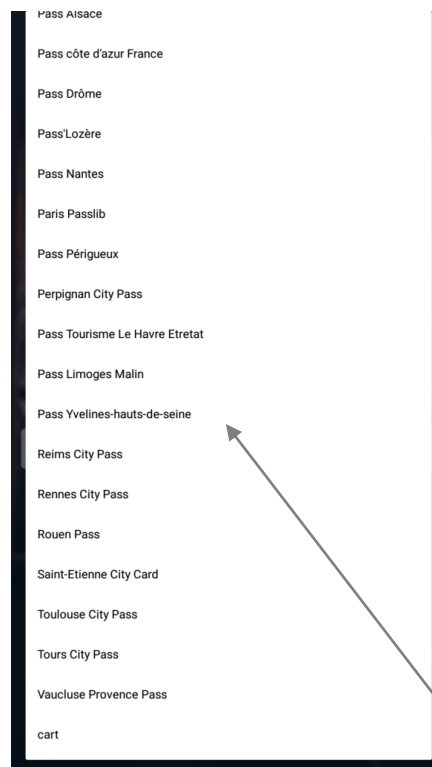
*Les modes Online et Offline sont installés sur l'application de contrôle par défaut. Ainsi quand vous êtes offline, l'application recherche dans la liste blanche pour vérifier l'état du pass.*

# Authentification 1/2

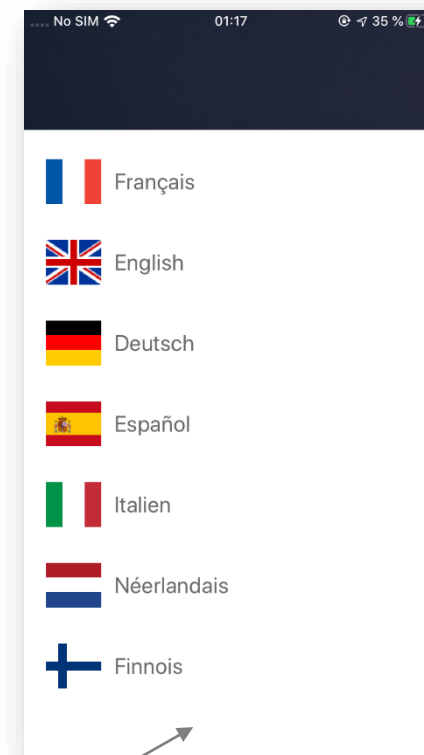
Cette étape est primordiale pour l'authentification de l'utilisateur, préalablement enregistré sur la console d'un territoire.

Bienvenue sur l'application de contrôle unique Otipass : Veuillez sélectionner vos territoire & langues !

Choisir votre territoire



Cliquer sur « **sélectionner** » pour valider votre choix



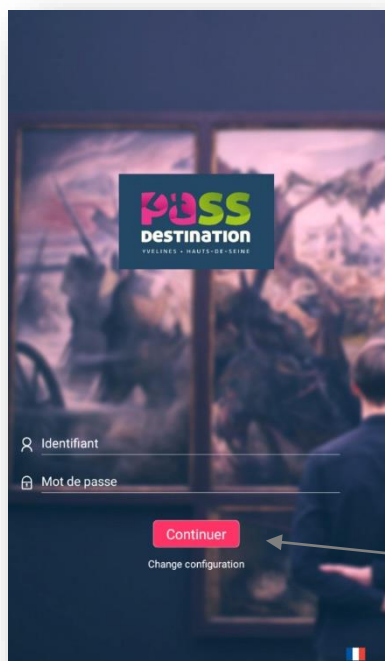
Application multilingue, veuillez sélectionner votre langue

## Authentification 2/3

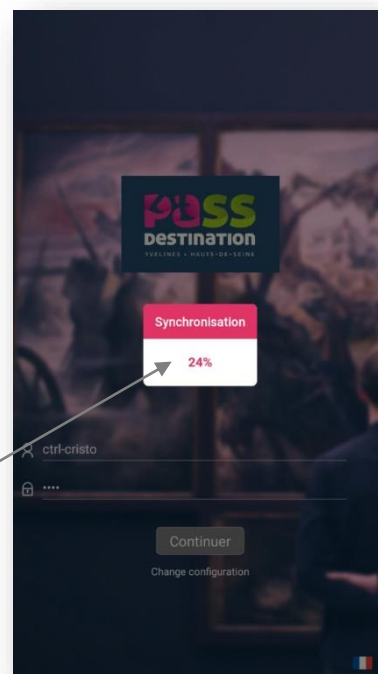
Cette page permet d'identifier l'auteur des actions faites dans l'application. Un utilisateur doit être créé préalablement sur la fiche établissement de la console dans la rubrique « Personnes » de l'édition de l'établissement.

Afin de poursuivre la séquence d'authentification, remplir les 2 champs suivants :

- **Identifiant** : identifiant qui a été créé sur la console pour le profil (*manager ou contrôleur*)
- **Mot de passe** : celui que vous avez renseigné sur la console pour le profil concerné



Appuyer sur « continuer » et patienter durant la synchronisation de la liste blanche



**L'authentification d'un utilisateur n'est possible qu'avec une connexion Internet, vérifiez que vous êtes connecté avant toute tentative d'utilisation.**

La durée de cette séquence peut varier selon la qualité de votre connexion Internet (jusqu'à 5 minutes).



# Valider une entrée 1/3

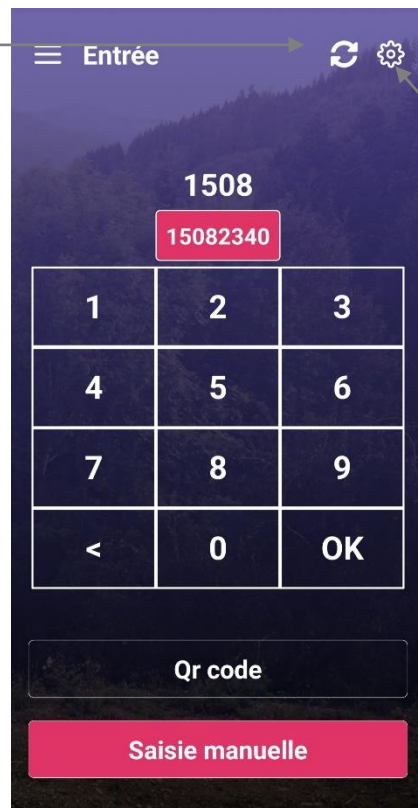
## Présentation

Qu'est-ce c'est ?

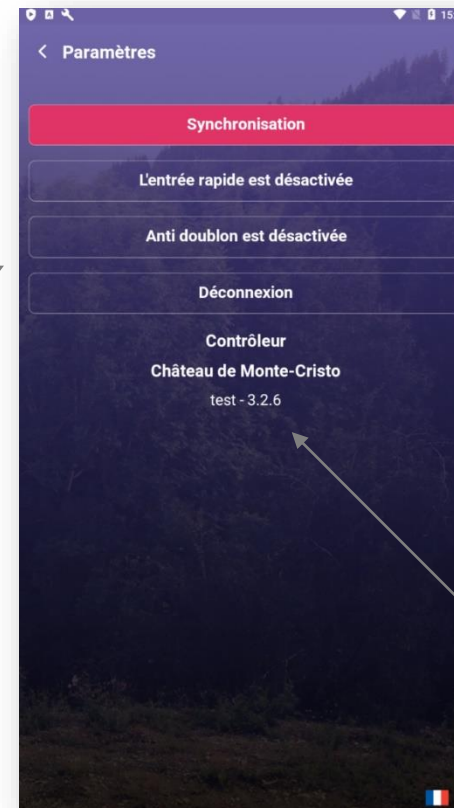
Bouton anti-doublon : activé, il renforce la sécurité lors des contrôles à l'entrée des sites inclus ou partenaires du pass. Il bloque l'entrée des pass qui seraient détectés 2 fois pour la même entrée. Un message d'erreur poussant à la synchronisation du pass apparaît.

Raccourci pour lancer une synchronisation

Comment ça marche côté application lors du contrôle du pass ?



Cliquer pour accéder au bouton Anti-doublon (anti-fraude) et l'activé/désactivé

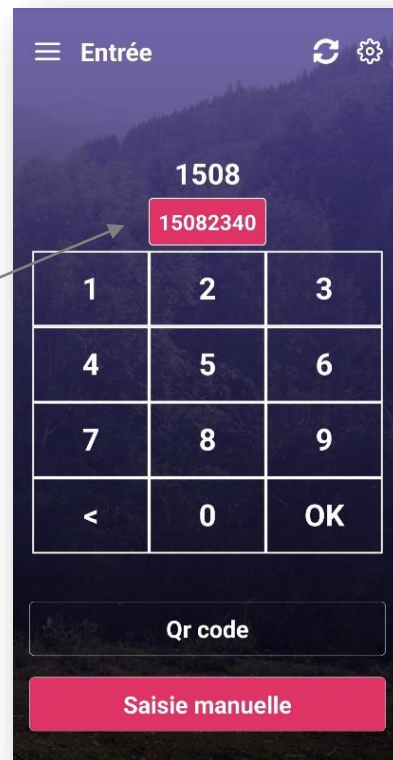


Version de l'application installée

## Valider une entrée - 2/3

**Saisie manuelle** : utiliser le clavier pour saisir le numéro du Pass. Une saisie intuitive permet de voir apparaître la suggestion du numéro de Pass au fur-et-à-mesure de la saisie des chiffres du pass.

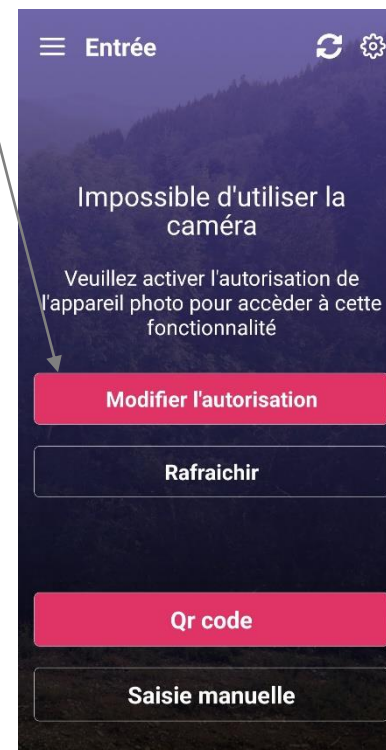
La sélection de la bonne suggestion de numéro de pass se fait par simple appui sur celui-ci.



## ETAPE 1

**Lecture QR-Code** : pour la première utilisation, il est nécessaire d'accepter la demande d'autorisation pour accéder à l'appareil photo. (*Sinon vous aurez un message pour vous indiquer de modifier l'autorisation*)

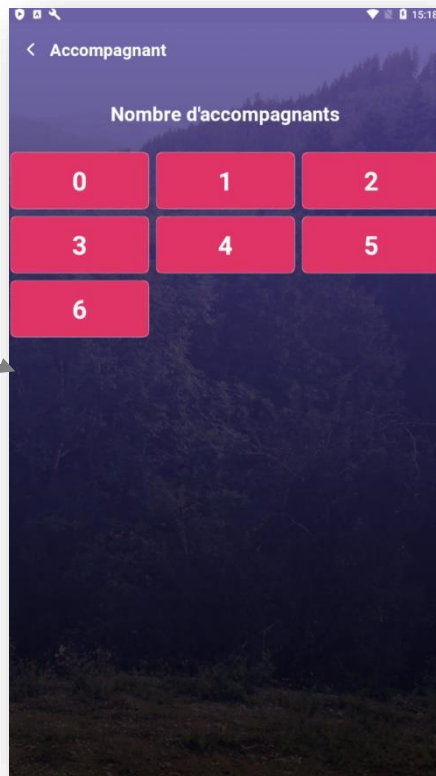
Scanner le QR-Code dans le rectangle à cet effet.



## Valider une entrée - 3/3

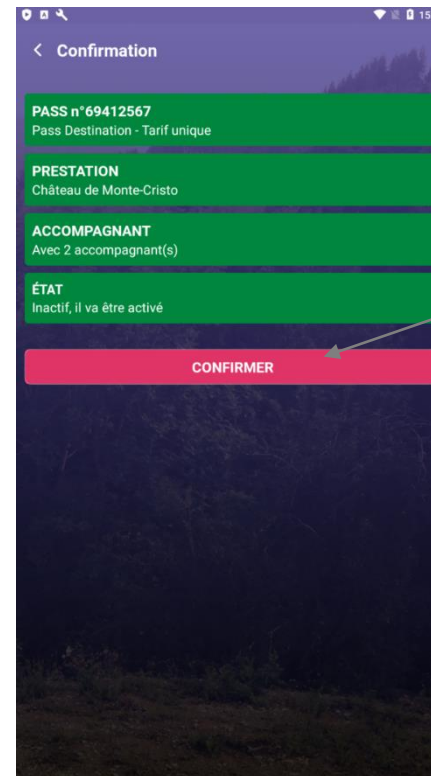
Après avoir scanné le pass, sélectionner le nombre d'accompagnants

Sélectionner le nombre d'accompagnants

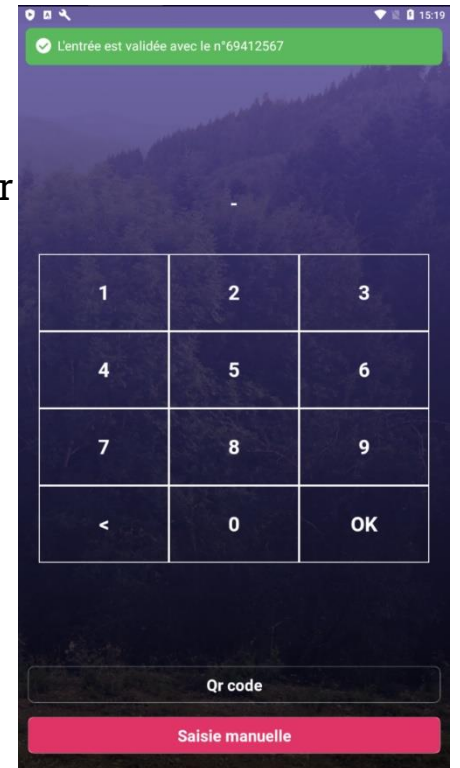


## ETAPE 2

L'entrée est validée, retour à l'écran d'accueil pour effectuer une nouvelle entrée



Les différentes informations du pass s'affichent, cliquer ensuite sur « CONFIRMER »



## Messages types

### Pass - Invalide

Si le Pass scanné est invalide, une page apparaît en notifiant le message : « Le Pass avec le n°XXXX XXXX est invalide » Un Pass est invalide pour de nombreuses raisons, la mise en état invalide est volontaire par les responsables techniques du Pass. C'est souvent le cas pour une perte ou un problème de lecture du Pass. C'est un Pass non autorisé pour la prestation de l'établissement.

### Pass - Expiré

Si le Pass scanné est expiré, alors une page apparaît en notifiant le message : «Le Pass avec le n°XXXX XXXX est expiré». Un Pass expiré est un Pass qui a déjà été utilisé et où sa date de fin de validité a été atteinte. C'est un Pass non autorisé pour la prestation de l'établissement.

### Aucune prestation

Si le client n'a jamais consommé avant ce service, il est possible que le service ne soit pas inclus dans le forfait et qu'il s'agisse d'une anomalie à communiquer au gestionnaire et à l'administrateur. L'établissement n'offre pas de service valable :

- Les prestations de l'établissement ne font pas partie de l'offre du Pass
- Le Pass a déjà consommé l'intégralité des prestations proposées par l'établissement. C'est un Pass non autorisé pour la prestation de l'établissement.

### Synchronisation nécessaire

Message d'erreur invitant à synchroniser le pass !

## Paramètres

Pour accéder à la page de paramètres, il faut appuyer sur l'engrenage blanc en haut à droite.

La page « Paramètres » est constituée de :

- Un bouton « synchronisation » pour synchroniser la liste blanche et les entrées sur la console,
- Un bouton « déconnexion » pour déconnecter l'utilisateur,
- Un bouton « Entrée rapide », généralement utilisé par les établissements qui font beaucoup d'entrées.

**Attention : ce bouton enlève la confirmation de l'entrée, sa seule fonction est de faciliter les entrées dans les lieux à forte affluence !**

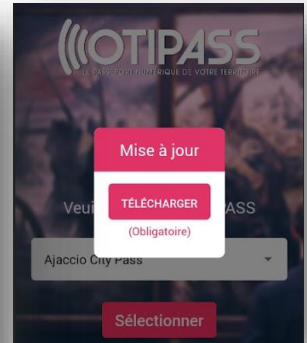
De plus, une popup « **Mise à jour** » avec un bouton « **TELECHARGER** » apparaît si la dernière version **majeure** n'est pas installée.

Avant de changer d'utilisateur, bien vérifier d'avoir accès à Internet avant déconnexion et d'avoir :

- L'information du profil de l'utilisateur connecté,
- L'information sur le nom de l'établissement du dispositif,
- L'information de la version de l'application.

**Attention : Si la pop-up « Mise à jour » est présente, vous n'avez pas la dernière version majeure de l'application. Vous devez alors la mettre à jour via par le bouton « TELECHARGER ».**

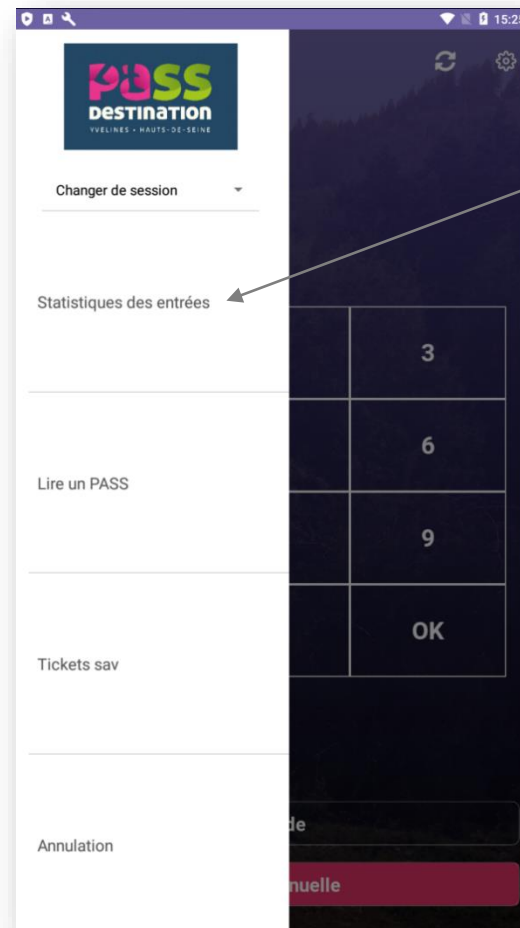
Mais il se peut que la pop-up ne s'affiche pas même si vous n'avez pas la dernière version. Vous pouvez alors la mettre à jour via « Play Store », « App Store ».



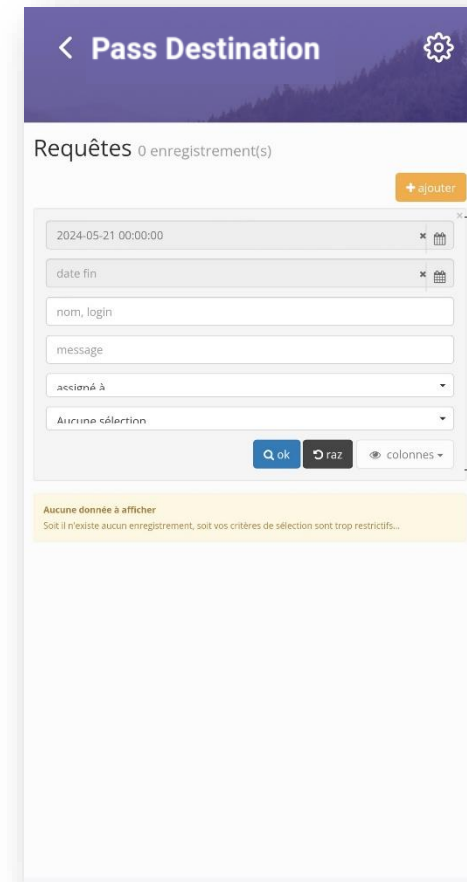
# Statistiques des entrées

Les statistiques des entrées affichées sur l'application de contrôle Otipass sont des « Webviews » des données disponibles sur votre console.

Sélectionner les statistiques des entrées



Accéder aux statistiques des entrées



Barre de filtres

# Tickets SAV

Besoin d'aide ?

Générez un Ticket SAV directement depuis votre application de contrôle !



Cliquer sur l'onglet

Bien valider la saisie

Être précis et concis dans le message et une solution rapide sera trouvée 😊



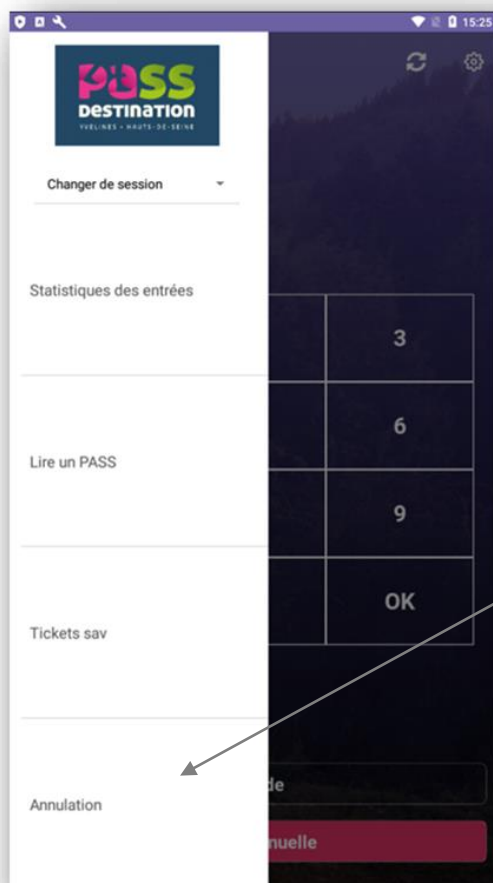
Accéder à la liste déroulante pour sélectionner l'objet de la création du ticket



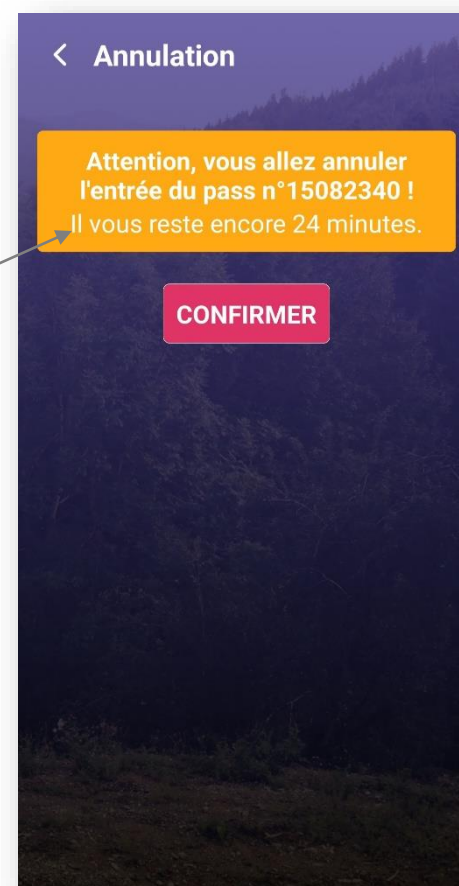
# Annulation

Il est possible d'annuler une action si celle-ci répond à certaines conditions :

- L'action a été effectuée il y a moins de 25 minutes
- L'action est la dernière effectuée uniquement



Cliquer sur annulation puis confirmer







# Merci de votre attention

Pour toute besoin d'aide, veuillez contacter [tourisme@yvelines.fr](mailto:tourisme@yvelines.fr) ou le 01 39 07 78 78.

